DE 14-09-2022-37

AR Prefecture
063-216301424-20220914-14_09_2022_37-DE-
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 14 septembre

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le six septembre deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Madame DEIJN

Absents : M. BREUER Cees

Madame Yvette RENAUDIAS a été désignée comme secrétaire

Objet : Vente des parcelles AD 43 et AD 69 appartenant à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la continuité de la gestion des biens sans maître appartenant à la commune, les parcelles AD 43 et AD 69, de superficies respectives 5 924 m2 et 6039 m2 ont été proposées à la vente aux riverains.

Un riverain s'est porté acquéreur pour la somme de 600 € l'hectare soit 717,78 € € pour les 2 parcelles.

La vente sera réalisée par un notaire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte de céder ces parcelles à Monsieur COMPTE Pierre pour la somme de 717, 78 €

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR Prefecture

063-216301424-20220914-14_09_2022_38-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

DE 14-09-2022-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 14 septembre

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le six septembre deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Madame DEIJN

Absents : M. BREUER Cees

Madame Yvette RENAUDIAS a été désignée comme secrétaire

Objet : Mise en place d'un plan pour éclairage public

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à un complément d'éclairage public :

- au village « Les Verts » qui ne dispose actuellement d'aucun éclairage public
- au village des « Deux-Frères », dans l'environnement immédiat du belvédère, zone de passage fréquenté qui ne dispose pas d'EP.

Il propose également dans le cadre des économies d'énergie de couper les illuminations de l'église de 23h à 5h du matin

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés de conseil municipal :

- accepte la pose de deux lanternes fonctionnelles sur poteau, l'une au village des Verts, l'autre au village des Deux-Frères
- la coupure de l'illumination de l'Eglise de 23h à 5h du matin

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

AR Prefecture
063-216301424-20220914-14_09_2022_39-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

DE 14-09-2022-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 14 septembre

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le six septembre deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Madame DEIJN

Absents : M. BREUER Cees

Madame Yvette RENAUDIAS a été désignée comme secrétaire

Objet : Validation du Plan d'Aménagement Durable (PAD) de la commune

Monsieur le Maire présente en vidéoprotection le plan d'aménagement durable pour la commune. Ce plan est composé de 6 fiches action

1- Requalification de la Place de la Fontaine
2- Ancrer une école dans le quotidien du village
3- Valoriser et embellir le village autrement : des rues jardinées
4- Guider les visiteurs / promeneurs / curieux
5- Implantation d'un local associatif à La Parade
6- La maison de bourg devient moteur d'une dynamique rurale

Il explique que ce plan se déclinera de 2022 à 2025, en fonction de l'avancée des études préalables et de l'obtention des subventions (80 % visés par la commune)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne à l'unanimité des membres présents et représentés son accord de principe sur les fiches 1,2,3,4.
- Donne à 8 voix pour et 2 abstentions son accord sur la fiche 5, sous réserve que ce nouveau lieu soit bien ouvert à toutes les associations de la commune et ne pèse pas trop lourdement sur les finances de la commune.

- Estime à l'unanimité des présents, que la fiche action n°6 ne peut représenter qu'une opportunité d'aménagement, hors de portée actuellement des moyens de la commune

AR Prefecture
063-216301424-20220914-14_09_2022_39-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR Prefecture
063-216301424-20221014-14_09_2022_40-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

DE 14-09-2022-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 14 septembre

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le six septembre deux mil vingt-deux s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absente représentée : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Madame DEIJN

Absents : M. BREUER Cees

Madame Yvette RENAUDIAS a été désignée comme secrétaire

Objet : Consultation des électeurs de la section « La Parade » : cession de la parcelle ZO 105 à la commune

Monsieur le Maire explique que le plan d'aménagement durable prévoit l'implantation d'un nouveau bâti sur la parcelle ZO 105appartenant à la section de la Parade, et sur lequel sont déjà implantés un terrain de pétanque et une aire de pique-nique.

Cette « maison de la parade » aurait plusieurs vocations :

- 1 partie technique utilisable par les chasseurs pour le dépeçage, la découpe et la conservation du gibier
- 1 partie destinée à l'accueil des réunions et utilisable par toutes les associations de la commune et mise à dispo des chasseurs pendant la saison de chasse
- 1 prolongement de la toiture en préau pour servir l'espace de loisirs en permettant l'installation d'un W.C. public qui fait défaut actuellement.

Pour cela, il est nécessaire d'organiser la consultation des électeurs de la section de la Parade, sur la cession de ce terrain à titre gracieux à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide la consultation des électeurs sur la cession à titre gracieux de la parcelle ZO 105 à la commune pour la réalisation de ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Christian HEUX

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme